

Après la pluie, le froid !

Les températures descendront jusqu'à - 15° C cette semaine

Ressortez moufles, écharpes et bonnets ! Il va faire très très froid cette semaine. Une fois n'est pas coutume, c'est par le nord du pays que la neige est arrivée dimanche. Pluôt discrètement et sans causer trop de soucis contrairement à ce qui s'est produit aux Pays-Bas. Nos voisins bataves ont dû faire face à leur première tempête de neige en 10 ans. La dernière fois, c'était en 2010. Résultat : une circulation ferroviaire à l'arrêt et de nombreux vols annulés aux aéroports de Schiphol et d'Eindhoven. Rien de tel chez nous même si le ciel restait nuageux dimanche et si la neige tombait en Flandre, principalement aux frontières

avec les Pays-Bas. Ce qui n'empêchait pas les températures de fraîchir sérieusement. On annonçait entre -1 et -6 degrés pour la nuit de samedi à dimanche. Et bien pire pour la suite de la semaine avec des maxima négatifs partout et jusqu'à -15° C attendus la nuit sur certaines régions du pays.

LES BATTERIES VONT SOUFFRIR

Un tableau négatif en perspective pour les automobilistes qui doivent s'attendre à des conditions de circulations difficiles et à des routes rendues glissantes par le verglas ainsi qu'à certains petits soucis mécaniques



La neige ne fait pas que des heureux ! © V.L.

provoqués par le froid. Touring s'attendait déjà à recevoir de nombreux appels à la suite de l'offensive hivernale, surtout de la part des automobilistes confrontés à des batteries plates. Le service d'assistance dépannage va donc déployer davantage de personnel, tant au call center que sur la route. La plupart des appels reçus - environ 80 % - en ce moment concernent des batteries déchargées. Il faut dire que le froid et le confinement ne font pas bon ménage avec les batteries des véhicules, ces derniers étant restés longtemps immobilisés ou n'ayant parcouru que de courtes distances.

SERA-T-IL OBLIGATOIRE CHEZ LES COIFFEURS ?

Le capteur de CO₂, une arme de plus dans la lutte contre le Covid

Il donne l'alerte quand un local est mal aéré et peut donc diminuer la contamination par aérosol

Le protocole encadrant la rénovation des salons de coiffure pour ce 13 février sera connu ce mardi 9 février. On évoque, pour les salons qui ne peuvent pas assurer une aération permanente, l'obligation de s'équiper d'un capteur de CO₂. À quoi ça sert, où en trouver, à quel prix et comment l'utiliser ?

Méfiez-vous. Quoi qu'en disent certaines enseignes de bricolage que nous avons contactées, un capteur de CO₂ n'a rien à voir avec un détecteur de monoxyde de carbone ou un détecteur de fumée, tels qu'on en trouve dans leurs magasins ! « La mesure du CO₂ est utilisée comme un indicateur de la qualité de la ventilation et n'a rien à voir avec celle du CO qui est en général le résultat d'une combustion incomplète (à cause d'un chauffe-eau défectueux, une canalisation bouchée...) et pour laquelle les seuils d'alerte sont beaucoup plus bas », nous dit Bertrand Wauqueez, bourgmestre de Kraainem et ingénieur ayant travaillé sur la qualité de l'air, pour la confédération de la construction. « En règle générale, et en dehors de l'épidémie Covid, la législation demande que

l'on ne dépasse pas les 900 ppm (ou 1.200 ppm si on peut démontrer que les émissions intérieures

« Impossible d'équiper tous les salons de coiffure en si peu de temps ! Ce serait mieux de donner ces capteurs, à ceux qui viendront contrôler nos salons »

des meubles, colles, tapis, peintures, revêtements de sols... sont vraiment réduites). Mais il n'y a aucun contrôle. On ne sait donc pas si les bâtiments accessibles au public respectent réellement cette norme de base. Avec le Covid, quel sera le seuil, à partir duquel il faudra aérer la pièce ? Cela sera peut-être défini dans le protocole des coiffeurs. Après une bonne aération, on est généralement à 400 ou 500 ppm mais après 1 heure sans aération, on peut facilement dépasser les 1.000 ppm. À la commune de Kraainem, on a pris les devants. « Grâce à un sponsor, nous avons acheté 130

capteurs de CO₂ que nous allons offrir à nos commerçants, salles de sport, écoles, églises, traiteries, coiffeurs... Ce n'était pas clair au départ mais on admet aujourd'hui que le Covid peut se transmettre par aérosol et pas uniquement par gouttelettes (postillons). C'est ainsi qu'un super-contaminateur peut infecter plusieurs personnes se trouvant dans la même salle, alors qu'il ne les a pas approchées et ne leur a pas parlé », indique M. Wauqueez. Et le masque n'empêche pas totalement les aérosols. « La buée sur nos lunettes est la preuve. »

Des capteurs de CO₂ peuvent s'acheter en ligne : les prix varient de 80 à plus de 200 €, selon les modèles et selon les quantités achetées. Du côté de l'Union des coiffeurs de Belgique, on prévient déjà : ce sera très dur de s'équiper. « Si le gouvernement nous l'impose, comment trouver en 5 jours 16.000 à 22.000 capteurs ? », s'interroge Patrick Dumont, vice-président. « Plutôt que d'imposer ce capteur aux coiffeurs, n'est-il pas



préférable d'imposer aux coiffeurs une aération régulière (toutes les X minutes en fonction de la surface du salon) et d'équiper les contrôleurs de ces fameux capteurs ? Et eux alors pourraient vérifier si le coiffeur a, oui ou non, suffisamment aéré son salon ». Mais pour prendre quelque'un en faute, il faudra fixer des normes de qualité de l'air.

Pour Bertrand Wauqueez, ce capteur de CO₂ pourrait permettre à certains secteurs confinés (on pense à l'Horeca) de redémarrer plus vite, en limitant les risques. Le professeur de Santé publique Yves Coppieters avait lui aussi émis l'idée d'imposer de tels capteurs dans les écoles « dans les locaux où les classes se mélangent ». **FRANÇOISE DE HALLEUX**



Il faudra veiller à l'aération des locaux. © Photo News

ILS DEMANDENT LA RÉVISION D'UNE CIRCULAIRE

Les profs d'académie rédigent une « carte blanche »

Plusieurs centaines de professeurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ont réclamé dimanche à la ministre franco-phonie de l'Éducation, Caroline Désir, une révision de la circulaire qui régit le fonctionnement des académies en période de Covid-19 et limite pour les enfants de moins de 13 ans la possibilité d'activités à une seule par semaine.

Ils demandent, dans une carte blanche « de bien vouloir reconsidérer les dispositions particulières contenues au sein de la circulaire 7945 et de les aligner tout du moins à ce qui a été décidé en Communauté flamande », où la

participation à deux activités extrascolaires dites « de loisirs » par semaine, au sein d'une bulle de maximum dix enfants, est possible pour les moins de 13 ans.

PARTICIPER AUX RÉUNIONS

Cette requête concerne les académies de musique, des arts de la parole, de la danse, mais aussi des arts plastiques, visuels et de l'espace, réunies sous l'appellation d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) subventionné par la Fédération. Les signataires demandent aussi que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réexamine le statut et la valorisation de l'ESAHR par rapport aux autres niveaux d'enseignement.



Caroline Désir. © Belga

Ils réclament enfin à tous les acteurs concernés par la concertation autour des dispositions propres à l'ESAHR de « bien vouloir offrir une oreille attentive quant aux futures décisions qui pourraient être prises et, en filigrane, d'accepter une participation des acteurs de terrain aux réunions ad hoc entre le cabinet (de M^{me} Désir) et d'autres acteurs de l'enseignement ». **◉**

MICHEL, DE CHARLEROI, CROULE SOUS LES FACTURES

Il emprunte pour payer son hospitalisation Covid

Fin mars, le virus du Covid-19 s'est abattu sur Michel, 73 ans. « Ça m'est tombé dessus comme un coup de massue ! ». Il est resté environ deux mois dans un hôpital de la région et a été intubé pendant 25 jours. « On m'a emmené aux soins intensifs »,

dit-il, montrant les traces qu'il porte encore sous la gorge. À la fin du mois de mai, il est rentré chez lui, enfin totalement remis, pensait-il, de ce satané virus. Là, les factures sont tombées... pour arriver à un montant total de quasi 2.100 € ! « Après deux mois alité, il faut réapprendre à bouger, à marcher... Puis vous recevez la facture et vous êtes étriqué ! »

Avec sa petite pension, le Couilletois s'est employé à rembourser ses frais d'hospitalisa-

tion au fur et à mesure. Entre-temps, il s'est fait réhospitaliser en août pour des complications suite à son premier séjour à l'hôpital. Puis, en septembre, il a découvert dans sa boîte aux lettres une mise en demeure...

IL A DÙ AVANCER L'ARGENT

« J'ai téléphoné à l'hôpital en leur disant : "Si je vous donne plus d'argent, qu'est-ce que je vais manger ?" Paniqué, le septuagénaire n'a pas vu d'autre solution que de contracter un prêt auprès de sa banque... Michel avait droit à une aide importante de sa mutualité, mais il a dû avancer l'argent. Ce n'est d'ailleurs que le 1^{er} décembre qu'il a reçu un remboursement de 1.550 €, après avoir contracté son prêt. Au-



Michel, 73 ans, ne veut plus aller à l'hôpital. © M.V.

jourd'hui, Michel souffre de graves complications. Fin décembre, son médecin lui a conseillé de retourner à l'hôpital. « J'ai répondu qu'il ne fallait surtout plus que j'y aille. J'en ai jusque-là des factures, j'ai l'impression qu'on vole les gens ». **◉**

M.V.